

**République Française**  
\*\*\*\*\*  
**Commune de WAVRANS SUR L'AA**  
\*\*\*\*\*

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En date **31 mars 2023 à 18h15**  
(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

L'an deux mille vingt-trois, le 31 mars à 18h15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie sous la Présidence de M. DELANNOY Julien, Maire.

**Présidence** : Monsieur Julien DELANNOY, Maire

**Présents** : M. Julien DELANNOY, Maire – Mme Séverine FOUACHE DELBECQ, 1<sup>ère</sup> adjointe, MM, Henri LEGAY adjoint, Mmes Christine ANSEL, Eveline BOIN, Fabienne CAPELLE, Muriel LEFEBVRE HERMETZ, MM, Olivier CUVILLIEZ, Philippe DUMONT, David RAIMOND, conseillers

**Excusés** : Chantal CUEGNET, Frédéric FICHAUX, Philippe LEFRANC, Olivier HENDRICK.

**Absent** : Angélique LOZINGUEZ

**Procuration** : Chantal CUEGNET à David RAIMOND, Frédéric FICHAUX à Séverine FOUACHE DELBECQ, Philippe LEFRANC à Muriel LEFEBVRE HERMETZ, Olivier HENDRICK à Henri LEGAY

**Convocation** : du 23/03/2023

**Secrétaire** : Séverine FOUACHE DELBECQ

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Madame Séverine FOUACHE DELBECQ et Monsieur Henri LEGAY sont nommés secrétaires de séance.

**Compte de gestion (CG) 2022 de la commune**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté lors de la même séance du compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Compte administratif (CA) 2022 de la commune**

Monsieur le Maire informe que lors du vote du compte administratif un président peut être élu étant donné que le Maire ne peut présider la séance lors du vote.

Monsieur le Maire demande qui veut être président lors du vote du C.A de la commune et du C.A et de l'ALSH. Séverine FOUACHE DELBECQ présente sa candidature.

Le Conseil Municipal élit Séverine FOUACHE DELBECQ, Présidente lors des votes des Comptes administratifs. Monsieur le Maire laisse la parole à Séverine FOUACHE DELBECQ et quitte la salle.

Séverine FOUACHE DELBECQ rappelle que le compte administratif est identique au compte de gestion du percepteur et qu'il s'établit comme suit :

<u>Fonctionnement</u> :	Dépenses	656 919.10 €
	Recettes	865 248.89 €
	Excédent 2021	958 271.71€
	Part affectée à investissement :	0 €
	Résultat de clôture 2022	1 166 601.50 €
<u>Investissement</u> :	Dépenses	665 894.27 €
	Recettes	384 312.02 €
	Excédent 2021	18 666.02 €
	Restes à réaliser dépenses :	390 005.81 €
	Restes à réaliser recettes :	288 803.03 €
	Besoin de financement :	364 119.01 €

Séverine FOUACHE DELBECQ demande qui s'oppose au vote du Compte administratif. Personne ne s'opposant elle déclare le Compte administratif 2022 de la commune adopté et invite Monsieur le Maire à rentrer.

#### **Affectation du résultat 2022 du budget commune**

Après avoir entendu le résultat de l'exercice 2022,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2022,

Constatant que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 laisse apparaître un excédent cumulé de 802 482.49 €.

Constatant que le résultat d'investissement de l'exercice 2022 laisse apparaître :

un déficit cumulé de 262 916.23 €,

288 803.03 € de restes à réaliser en recettes,

390 005.81 € de restes à réaliser en dépenses,

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

Reprise anticipée du résultat cumulé	
Affectation du résultat de fonctionnement à la section d'investissement (compte 1068)	364 119.01 €
Affectation à l'excédent reporté	802 482.49 €

Le conseil municipal à l'unanimité accepte l'affectation de résultat proposé.

#### **Taux d'imposition des taxes directes locales**

Monsieur le Maire rappelle les taux des taxes foncières votés en 2022

L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable aux taxes directes locales :

DECIDE à l'unanimité de retenir les taux suivants pour 2023 :

Taux de taxe sur le foncier bâti : 39.77 %

Taux de taxe sur le foncier non-bâti : 49,05 %

Taxe d'habitation : 16.27 %

Concernant la taxe sur les logements vacants, Monsieur le Maire expose que son principe de calcul est indexé sur la taxe d'habitation. Celle ayant été en partie supprimée, il n'existe plus de possibilité de mise en place pour l'instant.

### **Subventions communales**

Monsieur le Maire rappelle que la commune subventionne les budgets ALSH et CCAS, et que les montants proposés correspondent aux besoins de chacun de ces budgets pour l'année 2022 soit 7 500 € pour le CCAS et 4 000 € pour l'ALSH.

Pour les subventions aux associations communales, Monsieur le Maire rappelle que le versement est fait sous condition d'avoir reçu les comptes des associations et propose une légère revalorisation par rapport à 2021.

Fabienne CAPELLE ne prend pas part au vote de la subvention au Comité des Fêtes.

David RAIMOND ne prend pas part au vote de la subvention aux explorateurs.

Monsieur le Maire rappelle que les associations extérieures doivent également fournir l'état de leur compte conjointement à leur demande de subvention.

Le Conseil Municipal décide de renouveler les subventions de certaines associations qui en ont fait la demande.

Les montants décidés sont inscrits au Budget Primitif.

Une subvention exceptionnelle de 100 € sera attribuée aux Jeunes Agriculteurs Audomarois et au Comice agricole pour l'organisation de leur manifestation sur le territoire wavrannais.

### **Budget Primitif (BP) 2023 de la commune**

Mr le Maire précise que le budget primitif a été présenté en commission de finances du 21 mars 2023.

Mr le Maire donne la parole à Mme Clémentine WILQUIN qui expose les chapitres du BP 2023.

Après un vote au chapitre, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 596 000.00 €	1 596 000.00 €
Section d'investissement	1 380 550.00 €	1 380 550.00 €
TOTAL	2 976 550.00 €	2 976 550.00 €

Le conseil municipal à l'unanimité se prononce favorable à l'établissement du Budget primitif 2023.

### **Compte de gestion 2022 du budget ALSH**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté lors de la même séance du compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### Compte administratif 2022 de l'ALSH

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme Séverine FOUACHE DELBECQ, élue président en début de séance lors du vote du compte administratif et quitte la salle.

Mme Séverine FOUACHE DELBECQ rappelle que

les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 25 335.09 €

les Recettes à 36 214.11 €

un excédent 2021 de 5 427.25 €

Ce qui donne un Résultat de clôture 2022 de 16 306.27 €

Elle demande qui s'oppose au vote du compte administratif. Personne ne s'oppose, elle déclare le compte administratif du ALSH pour 2022 adopté et invite Monsieur le Maire à les rejoindre.

### Affectation du résultat de l'accueil de loisirs

Après avoir entendu le résultat de l'exercice 2022,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2022,

Constatant que le résultat de fonctionnement laisse apparaître un excédent cumulé de 16 306.27 €

Le Conseil Municipal DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement reporté excédent 002	16 306.27 €
---	-------------

### Budget primitif de l'Accueil de Loisirs 2023

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 de l'ALSH arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 21 mars 2023

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission des finances du 21 mars 2023

Vu le projet de budget primitif 2023,

APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2023 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	37 000.00 €	37 000.00 €
Section d'investissement	0 €	0 €
TOTAL	37 000.00 €	37 000.00 €

### Convention d'évacuation des eaux pluviales rue du goutoir

Monsieur le Maire expose les difficultés de canalisation des eaux pluviales lors de fortes pluies au niveau de la rue du goutoir. Il s'est rendu sur place accompagné d'Henri LEGAY.

Il expose que les canalisations existantes forment plusieurs coudes empêchant la bonne circulation des eaux. Il propose la réalisation de travaux permettant un passage direct entre la rue du goutoir et la rivière située en contre bas.

Pour se faire le passage de canalisations en domaine privé est nécessaire. Une convention doit donc être signée entre le propriétaire de la parcelle privée et la commune. Aussi, Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer une convention de passage de canalisation d'eaux pluviales au sein de la parcelle A 902.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention de passage des canalisations d'eaux pluviales.

## Projet d'installation d'un plateau Multi Sports – Validation de l'APD (Avant Projet Définitif), du plan de financement et lancement des appels d'offres.

Monsieur le Maire expose la demande de complétude du dossier de demande de subvention déposée auprès de l'ANS.

Le coût estimatif du projet est de 292 545,50 € HT et le plan de financement voté lors du précédent conseil totalise 252 545 € HT. Il est nécessaire d'y apporter une modification.

Monsieur le Maire présente le Plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Maitrise d'œuvre	9 800,00	CD62	65 367,00
Travaux plateforme	90 645,40	ANS	158 669,00
City stade + athlé	63 647,00		
PumpTrack	87 643,10	CCPL	10 000,00
Cheminement PMR	40 810,00		
		Total subv	234 036,00
		Fonds propres	58 509,50
<b>Total</b>	<b>292 545,50</b>	<b>Total</b>	<b>292 545,50</b>

Monsieur le Maire précise que l'APD présenté le 13 mars dernier reste inchangé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- valide l'Avant Projet Définitif et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.
- Valide le plan de financement prévisionnel et autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de subvention auprès de l'ANS
- autorise Monsieur le Maire à lancer le marché et les appels d'offres correspondants et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

### Questions diverses

Monsieur le Maire informe que l'inauguration de la tribune du terrain Matthieu et sa dénomination se fera le samedi 06 mai. Conformément à la décision du Conseil Municipal, la tribune portera le nom de Tribune Bernard LEFEBVRE.

La réalisation de la pancarte et le pot de l'amitié seront pris en charge par la commune.

Monsieur le Maire informe qu'à l'initiative du Président du Département, la création d'un prix porté par le Parc Naturel régional des Caps et Marais d'Opale visant le jeune public et plus particulièrement les écoles primaires ou les Conseils municipaux des jeunes va être lancé le 13 mai prochain. Il portera le nom de Prix Josse Heumez, pour l'Homme et la nature.

Ce prix sera remis annuellement à 3 écoles communales ayant répondu à l'appel à projets du Parc parmi les 154 communes qui le composent.

Cette remise serait réalisée chaque année au niveau commune avec visite de la RNN.

Monsieur le Maire informe que suite à la réunion AFR de ce 27 mars, un changement de secrétaire va s'opérer à compter du 01 janvier 2024. Mme Clémentine WILQUIN prend la succession de Mr Michel DELATTRE.

Monsieur le Maire informe qu'une publicité toutes boîtes aux lettres sera réalisée pour informer les administrés des prochaines manifestations.

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du projet de modernisation du site d'EQIOM à LUMBRES, Mr Luc COUSIN invite les conseiller(e)s municipaux à une visite du site le 13 Avril à 17h.

Monsieur le Maire informe que les membres du CCAS disponibles sont invités à rendre visite à Mr André DELPLACE à la MARPA de Nielles les Bléquin le 07 avril à 10h00. L'urne contenant les dons lui sera remise.

Olivier CUVILLIEZ signale que la rue de l'Eglise se déforme. Muriel LEFEBVRE HERMETZ précise que la rue du brûle également.

Olivier CUVILLIEZ souhaite connaître l'avancée de la vente de la maison de Mr André FOUACHE. Monsieur le Maire précise qu'un courrier du notaire attestant que la première estimation a été trop élevée sera envoyé au diocèse pour passage en commission le 25 avril prochain.

La séance est close à 20h15.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le 07/04/2023

Le Maire,  
Julien DELANNOY



Les secrétaires de séance  
Séverine FOUACHE DELBECQ

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Séverine', written over a faint circular stamp.

Henri LEGAY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Henri', written over a faint circular stamp.